

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2008 A LABESCAU

L'an deux mille huit, le 25 novembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Labescau, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Captieux :	Mme FERRAND Françoise, M. ADAM Lionel, BERNARD Georges, CALDERON Pascal, CRAPON Bruno
Cauvignac :	Mme POUCHETTE Elisabeth et M. LARRERE Jean-Luc
Cours-les-Bains :	Mme PIZZINATO Jeany, M. LABARDIN Etienne
Escaudes :	Mme COUHAULT Isabelle et MANSENCAL Christian
Giscos :	MM. CAPES Jean-Pierre, LEBERON Jean-Claude
Goulade :	Mme CARDOIT Jacqueline, M. AUCOIN Alain
Grignols :	MM. BAILLE Jean-Pierre, BEZOS Christian, CHAMINADE Patrick, JAYLES Bernard
Labescau :	MM. BORDENAVE Bernard et LAFARGUE Christian
Lartigue :	Mme GREGET Frédérique et M. LABOUYRIE Alain
Lavazan :	MM. LABREZE Denis, LAPORTE Jacky
Lerm-et-Musset :	MM. DARGUENCE Michel et LAGARDERE Paul-Claude
Marions :	MM. CASTAGNET Richard et LARREY Gilles
Masseilles :	MM. GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc
St-Michel-de-Castelnau :	
Sendets :	MM. BONHOMME Bernard et LABAT Marc
Sillas :	MM. DABITCH Claude et EGGENSPIELER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. Michel DARGUENCE

Absents ou excusés : M. Pierre LOUBIERE

Date de convocation : le 18 novembre 2008

* *

Christian LAFARGUE souhaite la bienvenue au nom du Conseil municipal de Labescau et une bonne réunion communautaire, puis cède la parole au Président.

Jean-Pierre BAILLE le remercie, ainsi que ses conseillers municipaux qui sont venus assister à cette séance. Il souligne que ce n'est pas tout à fait le fruit du hasard si le Conseil est ce soir réuni à Labescau. La fois dernière, la commune de Lartigue avait été choisie. L'ensemble du territoire a été couvert et Labescau comme Lartigue, à ses deux extrémités, symbolisent les plus petites communes. C'est donc le signe que la CDC est au service de toutes les communes, et en particulier des plus petites, qui trouvent un intérêt à participer à la vie communautaire.

* *

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 octobre 2008 à Lartigue

- Françoise FERRAND regrette que la convocation pour la réunion d'aujourd'hui n'ait pas été envoyée plus tôt. Un certain nombre de documents auraient mérité d'être examinés plus longuement.

- Georges BERNARD souhaiterait que l'on modifie le paragraphe concernant l'adoption de la TPU en précisant : « **Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'institution, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la taxe professionnelle unique, assortie du principe de la dotation de solidarité communautaire** ».

En ce qui concerne les modalités de concertation en matière de PLU, il demande si les procédures décrites sont exclusives. Jean-Pierre BAILLE précise que chaque commune pourra communiquer de façon complémentaire.

- Jean-Pierre BAILLE prend bonne note de la remarque relative à l'envoi des documents mais précise que le secrétariat ne comprend qu'une personne qui ne travaille pas à temps plein.

Le procès-verbal est accepté.

* *

Etablissement Public Foncier Local

Jean-Pierre BAILLE explique au Conseil que le Conseil Général a la volonté de promouvoir un établissement public foncier local à l'échelle du département.

L'EPFL a pour vocation de porter les projets fonciers des communes ou des communautés de communes.

- Comment y adhérer ? Deux possibilités : soit les communes y adhèrent directement, soit ce sont les communautés de communes, à condition qu'elles soient dotées des trois compétences nécessaires à savoir : le PLH, le SCOT, ZAC.

Cela signifie que si la CDC s'est dotée des compétences, les communes ne peuvent plus y adhérer à titre individuel.

Dans le cadre du passage en TPU, la CDC de Captieux-Grignols a modifié ses statuts pour pouvoir bénéficier de la dotation d'intercommunalité bonifiée. Elle est désormais de fait compétente pour adhérer à l'EPFL et aucune modification statutaire n'est désormais possible sous peine de renoncer à la DGF bonifiée.

- Quel est le mode de financement ? L'EPFL sera financé par des dotations et par la taxe spéciale d'équipement, prélevée sur les particuliers comme sur les entreprises. Elle serait de l'ordre de 4.3 €.

Lors de la dernière réunion du Bureau à laquelle ont été associés des représentants du Conseil général, des précisions ont été apportées sur le sujet. La taxe ne serait pas calculée par habitant mais par foyer fiscal, ce qui modifie sensiblement la donne.

Il est prévu que l'EPFL puisse porter des projets de réserve foncière pendant une période donnée. En outre, l'EPFL facilite le portage des projets et permet une certaine neutralité dans les phases de négociations. L'apport en matière d'ingénierie foncière est également non négligeable.

- Si la commune achète un terrain, elle devra s'acquitter, outre des frais d'investissement, des intérêts liés à l'emprunt contracté.

Si l'EPFL acquiert un terrain, la commune ne paiera que les frais de fonctionnement (de l'ordre de 3%).

Jean-Pierre BAILLE souligne qu'il est indispensable que les délégués des communes exposent ce projet à leur Conseil municipal, car il serait en effet inconvenant de prélever une nouvelle taxe sans en parler préalablement aux élus municipaux.

La décision d'adhésion ou non à l'EPFL sera prise lors du prochain conseil communautaire. Il ajoute que ce projet nécessite de sortir d'une logique purement communale. C'est un sujet pour lequel il est important de raisonner à l'échelle communautaire. Certaines communes comme Captieux, Escaudes, Giscos et peut-être d'autres sont très intéressées par l'EPFL. Il faut donc apprécier le projet sous l'angle de la solidarité communautaire.

- Michel DARGUENCE interroge le Président sur la question des frais d'actes. Il semblerait qu'un acte administratif suffise lors de l'achat d'un terrain.

- Jean-Pierre BAILLE confirme que les services du Conseil Général ont précisé qu'il s'agissait d'un acte administratif, dont les frais étaient moindres par rapport à un acte notarié.

- Jean-Pierre EGGENSPIELER demande si l'EPFL peut acheter un terrain sans autorisation d'une commune.

- Jean-Pierre BAILLE lui répond que non.

- Marc LABAT regrette qu'il y ait une ligne fiscale supplémentaire pour financer l'EPFL, mais souligne que ce projet est indispensable.

- Patrick CHAMINADE demande comment sont fixées les priorités données aux projets.

- Jean-Pierre BAILLE explique que lors de la première présentation du projet, l'accent avait été mis sur le logement social. Désormais, il est question que l'EPFL assure le portage foncier de projets touchant aux domaines suivants : habitat (et prioritairement habitat social), activités économiques, équipements publics (notamment la restructuration des bourgs).

Dans le cadre de l'Ecopôle par exemple, il sera plus facile d'envisager le projet sous l'angle de l'EPFL.

- Georges BERNARD ajoute que l'on n'est pas dans l'obligation de passer par l'EPFL pour acquérir du foncier. En même temps, tous les projets présentés à l'EPFL ne seront pas forcément retenus.

- Jean-Pierre BAILLE propose que la décision d'adhésion à l'EPFL soit débattue lors du prochain conseil communautaire.

Espace Economie Emploi Formation

Jean-Pierre BAILLE explique que ce projet, ancien, a été initié par Jean DARREMONT, Conseiller Général de Bazas. Il consistait à essayer de rapprocher trois acteurs du monde économique : les entreprises, les collectivités et les demandeurs

d'emploi. L'originalité de ce projet reposait dans l'implication des entreprises. L'objectif recherché, c'était de faire coïncider l'offre et la demande, avec le volet formation notamment.

Aujourd'hui, les trois communautés de communes impliquées dans le projet, Bazas, Captieux-Grignols, Villandraut, ainsi que le Pays ont délibéré en 2007 sur la création d'un Syndicat. Le Préfet a mis un an pour approuver par arrêté la création du Syndicat Mixte Ouvert.

Il ne s'agit donc plus d'être pour ou contre la création du Syndicat Mixte, puisqu'elle est aujourd'hui actée. En revanche, il s'agit de passer à la phase réalisation. Un certain nombre d'éléments ont été chiffrés avec la création d'un bâtiment sur Bazas (coût : 470 000 € HT) et un budget de fonctionnement qui sera supporté par les trois CDC (coût pour Captieux-Grignols : de l'ordre de 22 000 € /an dans un premier temps). Le Pays ne verserait pas de participation financière mais mettrait à disposition 1.5 poste. Jean-Pierre BAILLE a déjà eu l'occasion de souligner combien il était difficile de faire fonctionner des agents à temps partiel.

Une première réunion a eu lieu avec les présidents des communautés de communes et le vice-président du Pays, Jean-Luc GLEYZE. Jean-Pierre BAILLE a posé un certain nombre de questions mais n'a pas été très séduit par les réponses apportées.

Une deuxième réunion, à laquelle MM. BERNARD, CHAMINADE et DARGUENCE ont assisté, a été organisée. La position de Jean-Pierre BAILLE a été très largement minoritaire. Un certain nombre de questions ont été posées et Jean-Pierre BAILLE a à ce sujet adressé un courrier à l'ensemble des maires du territoire. Voici les principales questions :

- 1^{ère} question : l'Administration a précisé que pour bénéficier des 70% de subventionnement sur 473 000 € HT prévus, toutes les factures devront être acquittées avant fin 2009. Est-il possible, dans le respect des procédures et de délais de réalisation, de tenir cet objectif ?

- 2^{nde} question : est-on sûr de l'adhésion des entreprises au projet tel qu'il est présenté ?

A ces deux questions, il lui a été répondu que la mise en œuvre de la structure syndicale était indépendante de ces interrogations et qu'après la création les CDC pourraient s'attacher à trouver les adaptations et les réponses adéquates.

Jean-Pierre BAILLE souligne avoir été le seul à défendre la position suivante : « avant de décider définitivement, il serait peut-être prudent de vérifier la position des entreprises et la nature des missions, le dimensionnement de la réalisation, et de s'assurer des moyens de financement prévus dans l'étude » !

Après une discussion et des propos vigoureux, l'assemblée a convenu d'une dernière réunion de concertation le 3 décembre et d'une réunion du Comité Syndical le 16 décembre.

Il précise qu'il ne s'agit pas, pour sa part, de remettre en cause un projet important pour l'économie du territoire ; mais il a quelques difficultés à imaginer que ce projet, résultant d'une longue étude et d'objectifs précis, chiffrés, dimensionnés par et pour le Syndicat mixte, puisse être amendé après la création formelle de cette même structure. Il lui paraît donc plus sage d'en discuter avant.

Il comprend parfaitement la réaction de ceux qui, ayant longuement travaillé, voient soudain leur œuvre soumise à interrogations et il reconnaît volontiers que cette attitude n'a soulevé que des oppositions, mais c'est en conscience qu'il l'a adoptée.

- Jean-Pierre BAILLE précise comment se compose le Comité syndical. Il comprend :

- 1 représentant pour le Pays
- 7 pour la CDC du Bazadais
- 4 pour la CDC Captieux-Grignols
- 3 pour la CDC de Villandraut.

La CDC de Villandraut participerait à hauteur de 20 % aux frais de fonctionnement (17 791 €),
la CDC de Captieux-Grignols pour 25 % (22 789 €),
la CDC du Bazadais à hauteur de 55 % ,
le Pays mettrait à disposition 1.5 ETP, ce qui correspond à 65 000 € dans le compte prévisionnel.

Le Bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents et de quatre membres à répartir entre les collectivités. Jean-Pierre BAILLE imagine que parmi les 4 membres, trois seraient issus des CDC.

Il a été dit qu'il était vraisemblable que le Pays des Landes de Gascogne assumerait la présidence de l'EEEEF. Le premier vice-président serait en toute logique un membre de la CDC du Bazadais. Le second vice-président serait, selon cette

même logique, issu de la CDC de Villandraut. Jean-Pierre BAILLE s'est donc étonné de cette composition, mais sa position a provoqué quelques moqueries.

En son âme et conscience, Jean-Pierre BAILLE ne peut pas engager la collectivité sur un projet dont on n'est pas sûr d'avoir 70 % des financements, qui conditionnent pourtant la crédibilité du compte prévisionnel d'exploitation. Il lui semblerait également normal que la CDC Captieux-Grignols y soit représentée. Cette dernière question n'est pas le point fondamental mais elle mérite d'être débattue.

Jean-Pierre BAILLE a pris contact avec des représentants de la CCIB et du club d'Entreprises. Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que les entreprises ne veulent pas participer à l'EEEEF car les intervenants ont changé et le contexte économique a nettement évolué depuis cinq ans.

- Georges BERNARD souligne que la situation a été fort bien décrite par Jean-Pierre BAILLE. Les collectivités ont pris beaucoup de temps à caler le projet. Il fait remarquer que ce dossier est né dans le cadre des pôles d'excellence rurale. Si les crédits alloués ne sont pas consommés à la fin 2009, ils seront perdus.

L'équipe précédente de la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte. Il est aujourd'hui en passe d'être créé. Sauf à faire marche arrière, attitude qui ne serait sans doute pas la mieux venue, il ne voit pas très bien comment se soustraire à ce projet.

Le dimensionnement à 500 000 € d'investissements peut être inquiétant s'il s'agit de mettre en place une structure qui ne remplira pas pleinement sa fonction. Il compte sur les deux réunions à venir pour éclaircir le tableau.

- Michel DARGUENCE précise qu'il a suivi les réunions de mise en place du projet depuis plus de trois ans. Le Président du Club Entreprises de l'époque était plutôt séduit par cette idée. Le montage financier paraissait bon.

Aujourd'hui, les entreprises sont plus frileuses. Il faut donc être prudent. Vraisemblablement les entreprises du Langonnais ne sont pas intéressées pour venir à Bazas.

- Patrick CHAMINADE connaît bien ce projet en tant que membre du Club d'Entreprises. Se pose la question de la territorialité du projet ; en effet, certaines entreprises du Langonnais n'ont pu être renseignées par l'agent de la CDC du Bazadais car elles ne faisaient pas partie du territoire.

Il souhaite ajouter que dans le cadre du projet EEEF, les entreprises n'ont pas besoin de salles mais de conseils.

- M. EGGENSPIELER pose la question du contenu des formations qui seront proposées, du public visé et des financements.

- Jacky LAPORTE souligne que des structures comme l'ANPE travaillent déjà dans le champ de l'emploi et de la formation. Pourquoi réinventer ce qui existe déjà ?

- Jean-Pierre BAILLE précise que l'originalité de ce projet réside dans l'implication des entreprises. Si aujourd'hui elles ne souhaitent plus s'engager, on risque de dupliquer ce qui existe ailleurs et il ne voit pas en quoi l'EEEEF serait plus performant que les structures existantes.

- Jean-Pierre EGGENSPIELER demande s'il n'y a pas un moyen de ne plus adhérer au syndicat.

- Jean-Pierre BAILLE précise qu'il faut la majorité qualifiée des 2/3 des membres composant le syndicat. Ce qu'il propose, c'est de ne pas passer de suite à la phase de réalisation du bâtiment sachant qu'un certain nombre de données ont changé. Mais il est certain qu'il est préférable de quitter le syndicat avant de se lancer dans la réalisation de travaux d'investissements importants.

- Jean-Pierre EGGENSPIELER demande si une étude de besoins a été menée.

- Jean-Pierre BAILLE confirme qu'une étude sérieuse a eu lieu, menée par le Pays.

- Paul-Claude LAGARDERE demande quelle est la position de la CDC du Bazadais.

- Jean-Pierre BAILLE insiste sur le fait que lors des dernières réunions, il a été le seul à soutenir la position qu'il expose aujourd'hui.

- Lionel ADAM s'interroge sur le calendrier des travaux.

- Jean-Pierre BAILLE répond que personne ne pense raisonnablement que les travaux seront finis dans un an.

Il demande à l'Assemblée si elle l'autorise à se prononcer en faveur de la création du Syndicat Mixte ouvert, dans la mesure où l'on ne peut pas faire autrement, mais à condition de ne pas se lancer tête baissée dans la phase investissements.

Un tour de table est alors engagé.

- Etienne LABARDIN juge la réponse du Club d'Entreprises gênante. Il faut donc s'interroger sur la capacité d'une telle structure à répondre aux besoins des entreprises. Il est également important de maîtriser les dépenses.

- Marc LABAT souligne que l'idéal serait que les quatre délégués de la CDC parlent d'une même voix. Il formule son inquiétude en matière de maîtrise des dépenses.

- Christian LAFARGUE partage le même avis.

- Marc POUJARDIEU a une position réservée quant au projet.

- Claude DABITCH est très mesuré par rapport à ce dossier.

- Michel DARGUENCE réaffirme qu'au début, il était plutôt favorable au projet. Aujourd'hui, les interlocuteurs ont changé. Sa position est plus prudente.

- Alain LABOUYRIE précise qu'il n'a pas connu l'avancée du projet. Mais au vu du tissu industriel ou commercial local, le projet est sans doute surdimensionné, ce qui occasionnera à terme des problèmes de fonctionnement.

- Alain AUCOIN n'est pas contre le projet.

- Jacky LAPORTE pense que ce projet fait doublon avec d'autres organismes. Il n'en voit pas l'utilité et s'interroge sur la typologie des entreprises susceptibles d'être intéressées.

- Gilles LARREY indique qu'il ne faut pas doubler. De plus quand on se lance dans des investissements, il y a toujours une obligation de résultat. Il serait préférable de quitter le projet avant de passer à la phase de réalisation des investissements.

- Jean-Pierre CAPES pense qu'il serait dommage de se priver de ce projet, mais qu'il faut être vigilant sur le fonctionnement. En même temps, l'ANPE ne peut pas rendre tous les services. Il faut réfléchir à l'avenir et notamment dans un contexte de mise en place de l'Ecopôle.

Il souhaite que l'on persévère mais que l'on obtienne des réponses claires aux questions posées.

- Christian MANSENCAL est sceptique et ne comprend pas pourquoi ce projet repart maintenant.

- Georges BERNARD souhaiterait que l'on ne se détourne pas de ce projet au risque, un jour, de le regretter. Peut-être peut-on être moins ambitieux ?

Il souligne la lourdeur de l'ANPE, cet outil serait probablement plus souple.

- Gilles LARREY réagit en précisant que l'ANPE est très pertinente et qu'il travaille avec certains agents pour des recrutements.

- En conclusion, Jean-Pierre BAILLE présentera la position du Conseil Communautaire.

Gironde Numérique

Le Président de la Communauté de Communes rappelle que :

- Le Syndicat Mixte **Gironde Numérique** a pour objet la création et l'exploitation d'une infrastructure haut débit dans le Département de la Gironde. Il assure le développement des infrastructures et leur adaptation à l'évolution des besoins sur l'ensemble du territoire départemental, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique existants et à venir ;

- la Communauté de Communes Captieux-Grignols a adhéré au syndicat mixte par une décision du 29 juin 2006 et a transféré à cette occasion sa compétence en matière de communication électronique telle que définie dans l'article L.1425-1 du CGCT ;

- le projet de couverture numérique du territoire girondin est en cours de réalisation dans le cadre d'une procédure de Partenariat Public Privé dans lequel le syndicat mixte est maître d'ouvrage des travaux syndicaux. La mise en œuvre du contrat va permettre la réalisation de réseaux haut débit, leur exploitation, leur mutualisation et leur raccordement aux réseaux locaux, nationaux et internationaux de télécommunications ;
- les ressources du syndicat sont principalement composées des contributions financières de chaque membre décidées par le Comité syndical et des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale et de l'Union Européenne ;
- chaque adhérent verse obligatoirement chaque année une adhésion, en vue d'assurer le financement des dépenses courantes de fonctionnement du syndicat ;
- ainsi, en plus de cette adhésion annuelle, chaque membre du Syndicat a confirmé son engagement de participation financière au projet de PPP par le vote en comité syndical du 12 février 2008. Cette participation est indispensable pour mener le projet de PPP de couverture numérique du territoire. Le détail des modalités financières sera précisé lors de la passation du contrat. Le montant estimatif de contributions a été communiqué par lettre simple de la Présidente du Syndicat mixte et est estimé à 56 500 €.

Georges BERNARD précise que le projet avance, que quatre candidats se sont positionnés et que le choix définitif sera fait début 2009. A la fin 2010, les équipements seront réalisés.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'approuver le principe d'un montant maximum de la participation de 56 500 € au projet de Partenariat Public Privé sur la durée totale du contrat ;**
- **de signifier au Syndicat mixte, porteur de projet Gironde Numérique, de cette participation financière.**

**

Contrat enfance-jeunesse

- Etienne LABARDIN explique que le nouveau contrat sera conclu pour quatre ans (du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011).

Y sont inscrites des actions existantes :

- le lieu d'accueil parents enfants – bébés lecteurs
- le RAM
- les accueils périscolaires de Captieux, Grignols et Lerm
- les ALSH de Captieux et Grignols
- le poste de coordination.

Le projet de mini-halte garderie sera inscrit dans le cadre des nouvelles actions. Une réunion du comité de pilotage a d'ailleurs eu lieu. Il a été décidé de lancer une étude pour évaluer les besoins des parents en matière de modes de garde. En fonction des résultats, on pourra définir les jours et la durée d'ouverture. Un questionnaire a été élaboré, l'idée étant que chaque commune désigne un ou des référent(s) pour proposer ce questionnaire aux parents lors de permanences. Les référents désignés seront formés préalablement.

- Sophie PUYO précise que ce questionnaire sera diffusé sur l'ensemble des communes de la CDC. En effet, le projet de mini-halte garderie est un projet intercommunal qui ne concerne pas seulement le territoire de Grignols. Certains parents résidant sur les communes du canton de Captieux pourront s'en saisir. C'est aussi l'occasion d'identifier les besoins en modes de garde sur l'ensemble du territoire pour proposer à terme des solutions couvrant tout le périmètre (halte garderie itinérante par exemple).

- Françoise FERRAND s'étonne qu'aucun projet à destination des adolescents ne soit inscrit dans le contrat.

- Pascal CALDERON rapporte les propos d'une élue de Captieux, membre de la commission enfance, qui estime que les actions inscrites dans le cadre n'ont pas fait l'objet d'une discussion en commission.

- Etienne LABARDIN note que l'on ne fait que reconduire un contrat qui existe déjà, auquel l'on a ajouté quelques actions.

- Sophie PUYO souligne que l'on travaille avec la CAF et la MSA depuis mai sur le renouvellement du contrat. Il s'agit bien de reconduire, pour la majorité, des actions existantes comme les centres de loisirs, les accueils périscolaires, la

coordination enfance-jeunesse.... Catherine MORA a insisté sur la nécessité de se pencher rapidement sur les coûts de fonctionnement de nos structures, qui dépassent pour certaines très largement les prix plafonds. Ce travail a été fait en lien avec la commission enfance, ce qui nous a conduits à prendre un certain nombre de décisions. Dès juillet, l'on a travaillé sur les axes nouveaux (lieu d'accueil parents-enfants et mini-halte garderie).

En ce qui concerne les projets pour les adolescents, aucune action véritablement mûrie ne s'est dégagée et n'a pu être inscrite dans le cadre du CEJ. La priorité a été donnée au renforcement des actions existantes et aux nouveaux projets de mini-halte et de lieu d'accueil parents-enfants.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de valider rapidement ce contrat car tant qu'il n'est pas signé, il est impossible de percevoir les subventions de la CAF et de la MSA pour 2008.

- Jean-Pierre BAILLE souhaiterait que l'on vérifie que les actions nouvelles puissent être ajoutées au contrat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur le contenu du contrat.

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire :

- **approuve le projet de contrat « enfance et jeunesse » conclu pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Gironde ;**
- **autorise le Président à signer la convention.**

**

Création d'un poste de rédacteur territorial

Jean-Pierre BAILLE explique que Mme Lydie BERGEY a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial (session juin 2008). Elle occupe actuellement un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30) et assure la gestion du personnel et la comptabilité de la collectivité.

Afin de tenir compte de la réussite à cet examen, il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial à temps non complet (17h30), au 1^{er} décembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **le dit poste est créé à compter du 1^{er} décembre 2008 ;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes ;**

**

Questions diverses

1- Restitution de l'audit du service d'aide à domicile

Jean-Pierre BAILLE précise que M. COZZOLLI en charge de l'audit sur le fonctionnement du service d'aide à domicile fera une restitution de son travail le mercredi 10 décembre devant les membres de la commission.

Françoise FERRAND souhaiterait que l'heure soit déplacée à 15 h.

2- Négociation pour l'achat du garage à M. Herrero

Jean-Pierre BAILLE informe le Conseil qu'il a fait une proposition d'achat du bâtiment de M. Herrero, comme il y avait été autorisé précédemment par le Conseil, à 120 000 €. Ce dernier a accepté l'offre.

3- Office de tourisme de Bazas.

Un plan d'actions proposé par l'Office de Tourisme de Bazas a été mené en 2008. Ce plan d'actions a été travaillé avec l'équipe précédente, mais il est nécessaire de délibérer sur le montant de la participation de la Communauté de Communes Captieux-Grignols, fixé à 1658.30 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire :

- **approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 1658.30 € à l'Office de Tourisme de Bazas dans le cadre du plan d'actions 2008 ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

4- Etude sur les travaux de voirie

Jean-Pierre BAILLE explique qu'il a demandé à Sophie PUYO de mener une étude sur les travaux de grosses réparations effectués depuis la création de la Communauté de Communes. Cette étude a le mérite de montrer qu'aucune commune n'a été favorisée ou au contraire délaissée.

5- Georges BERNARD indique qu'un article va être publié dans le prochain Sabitout concernant l'A65. Le GIE A65 est en relation avec l'ANPE de Langon et de Mont-de-Marsan pour les recrutements de conducteurs d'engins, de manœuvres... Les travaux de terrassement vont être entrepris dès janvier.

En ce qui concerne la recherche de logements, Frédérique GREGET est chargée du service COCITRA MOBILITE, mis en place par EIFFAGE dans le cadre du 1% mobilité. COCITRA MOBILITE assure le paiement des frais d'agence, avance la caution... EIFFAGE n'a rien prévu pour les caravanes car cela ne correspond pas à sa politique. En revanche, les communes sont aujourd'hui confrontées à des demandes journalières de personnes qui viennent s'installer avec leurs caravanes et aucune réponse ne peut leur être apportée. Si certaines communes ont la volonté d'installer une aire de stationnement, elles doivent le faire savoir.

Séance levée à 22h55.